ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Feuillets fiscaux T5007 pour les bénéficiaires de l’assistance au revenu

Date de début : 7 mars 2023
Date de fin : 24 mars 2023
À l’échelle du Nunavut **40 s**

La Division de l’assistance au revenu du ministère des Services à la famille souhaite que les bénéficiaires de l’assistance au revenu sachent que les feuillets d’impôt T5007 pour 2022 ont été émis à la fin du mois de février.

Les personnes qui ont reçu le supplément de revenu pour les personnes âgées en 2022 recevront leur T5007 par la poste.

Il est important de remplir chaque année votre déclaration de revenus afin de vous assurer que vous recevez correctement les indemnités qui vous sont dues.

Les indemnités fédérales telles que l’allocation canadienne pour enfants, l’allocation pour personnes âgées et le supplément de revenu garanti sont basées sur votre déclaration de revenus, tout comme les indemnités du gouvernement du Nunavut telles que le supplément de revenu pour les personnes âgées et la subvention aux personnes âgées pour les frais de combustible.

La date limite de dépôt des déclarations de revenus auprès de l’Agence du revenu du Canada (ARC) est fixée au 30 avril 2023.

###

Relations avec les médias :

Tony Canny
Spécialiste des communications
Ministère des Services à la famille
867 975-5207
ACanny@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᖅᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᑦᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᑦᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications